

Teck de Birmanie : luxe au Nord, dictature au Sud

Suivi d'une « Lettre au Commerce du Bois »

jeudi 4 octobre 2007, par [ANGERAND Sylvain](#), [Les Amis de la Terre](#) (Date de rédaction antérieure : 28 septembre 2007).

Sommaire

- [Teck de Birmanie : le bois du](#)
- [Lettre au Commerce du Bois](#)

Alors que le Conseil de sécurité des Nations unies se prépare à agir dans les prochains mois contre la junte militaire qui monopolise illégalement le pouvoir en Birmanie depuis 1962, les Amis de la Terre dénoncent le commerce du bois de teck originaire de ce pays, à l'origine de graves violations des droits de l'Homme et des dégâts environnementaux majeurs.

Les Amis de la Terre, la Fédération internationale des droits de l'Homme, Info Birmanie, la Ligue des droits de l'Homme, Reporters sans frontières et le réseau Ritimo font campagne pour que l'inscription en septembre de la question birmane à l'agenda permanent du Conseil de sécurité des Nations unies débouche rapidement sur une résolution contraignante. Les Amis de la Terre appellent donc les citoyens français à signer la pétition qui sera adressée au gouvernement français [1].

Frédéric Debomy, coordinateur d'Info Birmanie, déclare : « *En Birmanie, plus de 530 000 personnes ont signé une pétition demandant la libération des prisonniers politiques, en parfaite connaissance des risques encourus. Nous espérons que ce sursaut de courage inspirera nos compatriotes.* »

Les Amis de la Terre renouvellent également leur appel au boycott du teck de Birmanie commercialisé en France et en Europe, et font pression avec d'autres ONG françaises et européennes pour que l'Union européenne prenne enfin en compte le problème à l'occasion de la révision de sa Position commune en avril 2007.

L'exploitation du teck birman est en effet catastrophique, en termes environnementaux politiques ou socio-économiques. Gwenaél Wasse, chargé du dossier aux Amis de la Terre France, est catégorique : « *Quelle que soit la façon dont on considère le problème, le commerce de teck birman est l'antithèse absolue du développement durable et de l'éthique la plus élémentaire. Le scandale est que c'est parfaitement légal en Europe, alors qu'il est notoire depuis longtemps que les bénéficiaires ne profitent qu'à une infime minorité au pouvoir et aux marchands d'armes !* ».

Avec 427 millions de dollars en 2004-2005, le teck représente la deuxième ressource officielle d'une junte aussi brutale que corrompue, responsable de violations des droits de l'Homme très graves. En 2000, pour la première fois de son histoire, l'Organisation internationale du travail (OIT) a d'ailleurs appelé ses membres à cesser leurs relations commerciales avec la Birmanie, du fait du recours systématique au travail forcé par les militaires qui contrôlent l'économie. L'exploitation légale ou illégale par la junte et des entreprises étrangères entraîne aussi la disparition de forêts primaires quasi-inexplorées, dans une des zones les plus riches du monde en biodiversité. Selon l'ONG Global

Witness, le rythme d'exploitation est tel que ces écosystèmes auront disparu d'ici 2020.

Contact presse :

Caroline Prak 01 48 51 32 22 / 06 86 41 53 43

[1] lire :

http://www.amisdelaterre.org/rubrique.php3?id_rubrique=283 (voir ci-dessous).

<http://info-birmanie.org/>

Source : http://www.hns-info.net/article.php3?id_article=10002

Source/auteur : Mailing Les Amis de la Terre

Mis en ligne le mercredi **13 décembre 2006**

Teck de Birmanie : le bois du scandale

Les Amis de la Terre appellent à cesser les importations de teck de Birmanie

Par Sylvain Angerand

Depuis 2006, les Amis de la Terre animent, avec Info Birmanie, une action d'interpellation des entreprises sur le commerce du teck de Birmanie. En effet, ce commerce est la deuxième source officielle de revenu pour la junte militaire qui réprime actuellement les manifestations pacifistes. Cette action a conduit plusieurs entreprises (Leroy Merlin, Point P et bientôt Saint Maclou) à stopper la vente de produits en teck de Birmanie. Mais la plupart des importateurs, regroupés au sein de leur fédération (le Commerce du Bois) refusent toujours de s'engager.

Avec 80% des réserves mondiales, la Birmanie est le principal producteur et exportateur de teck issu de forêts naturelles : ce teck, d'une qualité bien meilleure au teck de plantation, est très recherché par les importateurs pour la fabrication de meubles de jardins ou la réalisation de ponts de bateaux de plaisance.

Le commerce de teck de Birmanie est entièrement aux mains de la junte au pouvoir : « *Acheter du teck de Birmanie, c'est acheter des armes pour opprimer davantage le peuple birman. Le lien entre commerce du bois et le renforcement du pouvoir militaire est clair et parfaitement documenté* » explique Sylvain Angerand, chargé de campagne Forêt aux Amis de la Terre. « *La violente répression des manifestations pacifistes doit pousser les importateurs de teck de Birmanie à cesser l'hypocrisie et à reconnaître leur responsabilité dans le maintien de la junte au pouvoir* » poursuit-il.

Aujourd'hui, une entreprise qui importe et commercialise du teck de Birmanie peut parfaitement être signataire de la Charte Environnementale créée par la fédération des importateurs de bois exotiques (Le Commerce du Bois) et vanter à ses clients son engagement dans le développement durable : « *Il s'agit d'un scandaleux verdissement de façade, ce qui est d'autant plus dommage que certaines entreprises font vraiment des efforts. Nous avons donc écrit au Commerce du Bois pour*

demander à ce que cesse les importations de teck de Birmanie » s'indigne Sylvain Angerand.

Lettre au Commerce du Bois

Montreuil, le 28 septembre 2007

Objet : Prise de position du Commerce du Bois sur les importations de Teck de Birmanie

A l'attention de Mr Boilley, Directeur du Commerce du Bois

Monsieur,

Les récents événements en Birmanie rappellent à la communauté internationale que ce pays est dirigé par une dictature militaire qui, depuis 1962, opprime les populations locales et est opposée à toute forme de changement démocratique.

La Birmanie est un pays très riche en ressources naturelles mais leur exploitation légale ou illégale est entièrement contrôlée par l'armée au pouvoir.

L'exploitation officielle légale est entièrement sous la responsabilité du Ministère des Forêts qui gère toutes les forêts (il n'existe pas de forêt privée) à travers les 38 agences nationales de la Myanmar Timber Enterprise (MTE). Le commerce légal de teck de Birmanie est la seconde source de revenus de la junte au pouvoir.

L'exploitation illégale est également florissante : toutes les 7 minutes, un camion rempli de bois coupé illégalement quitte la Birmanie. Cette exploitation est contrôlée localement par l'armée et permet, d'une part, de payer, nourrir et équiper les 400 000 soldats de la junte et, d'autre part, de stabiliser le pays en distribuant les concessions aux groupes rebelles.

En aucun cas, l'exploitation du teck de Birmanie ne profite au développement des populations locales : les revenus du teck sont investis dans les dépenses militaires, qui ont doublé depuis 20 ans, alors que les dépenses de santé et d'éducation sont les plus faibles au monde. Les populations rurales sont les premières victimes de l'exploitation forestière : en plus des violences, des tortures et du travail forcé sur les chantiers forestiers, le temps passé à travailler pour les militaires les empêche de se consacrer à leurs propres activités. La déforestation détruit également leur milieu de vie : érosion et glissements de terrain, diminution de la surface et de la fertilité des terres, ou encore sécheresse.

En juillet 2006, nous avons interpellé Le Commerce du Bois sur la nécessité de prendre une position ferme vis à vis de l'importation de teck de Birmanie : vous n'avez pas souhaité prendre de position.

Nous vous avons interpellé sur la faiblesse de votre Charte Environnementale qui permet à une entreprise important et commercialisant du teck de Birmanie de communiquer à ses clients être une entreprise responsable, engagée dans le développement durable. Dans le cadre de cette charte, un certificat du Myanmar Timber Enterprise (MTE) est considéré comme un gage de légalité donc un pas vers le développement durable.

Nous espérons que les récents événements permettront à votre fédération de prendre conscience

de la nature du régime qui dirige aujourd'hui la Birmanie et de votre responsabilité, en tant qu'importateurs de bois exotiques, au soutien de ce régime.

Nous vous demandons de prendre une position publique sur le teck de Birmanie et d'appeler vos entreprises membres à cesser le commerce de ce bois.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir recevoir nos salutations respectueuses,

Sylvain Angerand

Chargé de campagne Forêt Sylvain

L'association Les Amis de la Terre France est une fédération d'associations territoriales, militant pour la protection de l'environnement et la création de sociétés durables.

Les Amis de la Terre France sont membres de Friends of the Earth International.